

Aux Membres

Vous vous attendiez à recevoir plus tôt le premier numéro de ce journal, mais un concours de circonstances incontrôlables en a empêché la publication avant aujourd'hui. A l'avenir, le journal sera adressé à tous les membres vers le 15 de chaque mois. Les membres qui ne l'auront pas reçu vers le 25 du mois voudront bien en avertir le directeur.

Le succès, qui a couronné les efforts du bureau de direction, indique que nous avons agi sagement en adoptant les nouveaux règlements.

L'admission de 171 membres est une preuve convaincante que les membres comprennent bien leur devoir, en ce sens, qu'ils sollicitent activement leurs amis pour les faire entrer dans notre société. Pourquoi en serait-il autrement ? Les avantages qu'offre notre société sont supérieurs à ceux offerts par les autres sociétés. Nos prix d'entrée sont plus bas, les bénéfices sont plus élevés en rapport avec les contributions que nous exigeons. Tout est donc de nature à exciter d'avantage le zèle des membres, et nous espérons qu'ils ne failliront pas à leur devoir. De son côté, le bureau de direction n'est pas resté inactif. Des assemblées ont été tenues par ses membres à Rockland, Embrun, Clarence Creek, Saint-Joseph d'Orléans, Masson et Buckingham. Le résultat de ces assemblées a été des meilleurs. Le bureau va continuer son travail.

Son intention est de faire de la Saint-Joseph :—1o Une société de secours mutuels diocésaine, en établissant dans chacune des paroisses de l'archidiocèse, soit une succursale, soit un bureau de perception, et 2o, une société de secours mutuels pour tous les canadiens-français d'Ontario, sans distinction, c'est-à-dire que toutes les professions et les métiers pourront se joindre à nous, aux conditions imposées par nos règlements.

Plus le nombre de nos membres sera élevé, plus faible sera la contribution au décès pour chacun de nous.

Nous espérons pouvoir nous annoncer dans le prochain numéro la fondation de plusieurs bureaux de perception.

En temps opportun, nous vous demanderons d'autoriser la fondation de plusieurs succursales.

L'UNION ST-JOSEPH ET LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Notre charte nous permettant d'établir des succursales dans n'importe quelle partie de la province de Québec, c'est l'intention du bureau de direction d'étendre ses opérations dans cette province plus particulièrement, pour le moment, dans le comté d'Ottawa. Nous comptons un fort noyau de membres à Hull, et un certain nombre est dispersé dans diverses autres paroisses ; ce qui rendra plus facile la tâche de l'organisation dans ces endroits. Ces membres connaissant les règlements seront des recruteurs d'autant plus habiles, qu'ils connaissent les avantages que la société accorde à ses membres. Aussi fondons-nous de grandes espérances sur le concours précieux de ces membres.

FÊTE PATRONALE

Dimanche, le 5 mai, était le jour de la fête patronale. Le temps était favorable pour une célébration de ce genre, aussi tout s'est-il bien passé. Les rues, sur le parcours de la procession, étaient très bien décorées ; le cadre restreint du journal ne permet pas de nommer ceux qui avaient fait ces décorations.

Vers les neuf heures et demie, la procession se mettait en marche précédée des fanfares l'« Harmonie d'Ottawa et l'« Union Musicale de Hull », pour se rendre à l'église Sainte-Anne.

Dans nos rangs prirent place des délégations de nos membres de Rockland, Saint-Joseph d'Orléans, Clarence Creek, Buckingham, et de Saint-André Avelin. Les sociétés sœurs étaient représentées : les Artisans par M. J. Chamard ; la Saint-Pierre, par M. A. Ribout ; l'Union Saint-Jean-Baptiste, par M. G. Chouinard, la Saint-Antoine par M. I. Côté et la société Saint-Jean-Baptiste par M. H. Chatelain.

La grande messe a été chantée par Monsieur Routhier, Vicaire-Général et chapelain de la société, assisté de diacre et sous-diacre.

Le chœur de l'église Sainte-Anne a chanté sous la direction de M. Paquette, une messe en musique. Le chant a été des meilleurs. Le sermon a été donné par M. le Chanoine Bruchési, de la cathédrale de Montréal. Le réputation de M. Bruchési n'est pas faire ; il est au premier rang de nos orateurs sacrés.

Il avait pris pour texte de son sermon : « Là, où deux ou trois personnes sont assemblées en mon nom, je suis au milieu d'elles ».

Nous aurions voulu publier le sermon *in extenso*, mais on nous a dit que M. le Chanoine improvisant ses sermons, nous ne pouvions obtenir ce que nous voulions. Au cours de son sermon, parlant des différentes sociétés de secours mutuels, il les a divisées en trois classes : 1o Sociétés maçonniques ; 2o Sociétés utilitaires, et 3o Sociétés catholiques. Il a démontré, qu'à tous les points de vue, il était plus avantageux et plus désirable pour les catholiques de joindre les sociétés de la troisième catégorie.

M. le curé Beauchamp mérite les remerciements de la société ; il n'a rien négligé pour rendre belle la partie religieuse de la fête.

Après la messe eut lieu un dîner à l'hôtel Saint Louis. Après le repas, des discours furent prononcés par MM. Durocher, Chate-lain, I. Côté, Campeau, Rattey, Lachaine, Routhier et Laperrière. Somme toute la fête a été un succès.

MEMBRES

Lors du dernier rapport, il y avait 723 membres. Le premier de mai, il y avait 894 membres, soit une augmentation de 171

Montant que doit payer un aspirant ; un dollar et vingt-cinq cents pour l'examen médical.

S'il est admis il paiera l'entrée suivante, d'après son âge :

De 16 à 19 ans.....	\$2.00
De 20 à 24 ans.....	\$3.00
De 25 à 30 ans.....	\$4.00
De 30 à 34 ans.....	\$6.00
De 35 à 39 ans.....	\$8.00
A 40 ans.....	\$10.00
A 41 ans.....	\$10.00
A 42 ans.....	\$14.00
A 43 ans.....	\$16.00
A 44 ans.....	\$18.00
De 45 à 50 ans.....	\$25.00 et double contribution de décès.

Les bureaux de perception pour la paroisse de Saint-Jean-Baptiste et pour Hull seront ouverts à compter du premier juin prochain.